

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N° 04-05-04-2023	
SUR LE COMPTE DE GESTION 2022			
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS			
ayant intégré les résultats du CCAS dissous par			
délibération en date du 30 décembre 2021			
Nombre de membres en exercice	11	Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés*	8	Votes POUR	8
Votes CONTRE	0	Votes ABSTENTION	0

Présents : Florian THIBON, Serge Vallos, Philippe LOMBARDO, Mathieu ANDRE,
Françoise HERRPIN, Sharon ARSAC, Agnès GOLFIER,
Absents/Excusés : Sylvie OZIL-HUBSCHER, Elodie EMENT, Sébastien DUMEZ, Pierre-Henri CHANAL, Maire.
Procurateur : Elodie EMENT à Agnès GOLFIER

* dont procuration
Convocation du 31 mars 2023
Séance du 5 avril 2023 à 19h

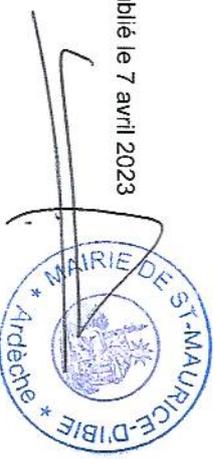
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Serge VALLOS, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice deux mille vingt-deux dressé par Pierre-Henri CHANAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et le compte de gestion du receveur municipal

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		79 255,73				99 509,97
Opérations de l'exercice	237 834,09	277 107,60	46 002,16	21 879,63	283 836,25	298 987,23
Totaux	237 834,09	356 363,33	46 002,16	42 133,87	283 836,25	398 497,20
Résultat clôture CCAS		1 019,21				1 019,21
Résultat de clôture		119 548,45	3 868,29			115 680,16

Besoin de financement	3 868,29	au compte 001 Déficit d'investissement reporté
Excédent de financement	-	au compte 001 Excédent d'investissement reporté
Reste à réaliser	-	-
Besoin de financement	-	
Excédent de financement	-	
des restes à réaliser	-	
Besoin total de financement	3 868,29	
Excédent total de financement	-	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide		
d'affecter la somme de	3 868,29	au compte 1068 Investissement (Excédents de fonctionnement capitalisés)
et de	115 680,16	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture et publié le 7 avril 2023
La Maire, Pierre-Henri CHANAL



- 3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; vote le compte de gestion ;
 - 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

A Saint Maurice d'Ibrie, le 5 avril 2023
Le président de séance
Serge VALLOS, 1er Adjoint

